



Route de la Côte d'Or 5  
info@anieressources.infomaniak  
[www.anieressources.ch](http://www.anieressources.ch)

## Règlement interne de la Ressourcerie **Annexe**

### **Heures d'ouverture du local**

- Lundi : de 16h00 à 18h00
- Mercredi : de 16h00 à 18h00
- Samedi : de 10h00 à 13h00

### **Tournus des objets**

Sans repreneur, les objets sont donnés à des associations ou partent dans la filière du recyclage, 3 mois après leur dépôt au local.

### **Nombre d'objets par personne**

- À déposer : à définir
- À prendre : 2 objets

### **Annonces**

Les annonces les objets encombrants à donner son retirées 3 mois après leur affichage au local.

Les différentes informations figurant sur l'annexe du règlement interne de la Ressourcerie sont susceptibles d'être complétées et/ou modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la demande et des besoins du local.